

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Guimand : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Crapaud : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
AR3	Etablissement du Génie, Grenoble	Zones de prohibition et polygone d'isolement du dépôt de munitions de Billard.	Décret	inconnu	31-07-1987
EL11	Direction Interdépartementale des Routes Centre-est	Interdiction d'accès sur la déviation de Valence entre RN 532 et CD 261	Décret	EQR8800807D	21-11-1988
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - SocietePipelineSudEuropeen	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-007	03-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-007	03-10-2018
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°3 / SPSE PL3 (Fos-St Quentin)	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°2 / SPSE PL2 (Fos-Oberoffen sur Moder)	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHÔNE Canalisation B1	Non renseigné	inconnu	29-02-1968
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°1 / SPSE PL1 (Fos-Kalsruhe)	Non renseigné	inconnu	16-12-1960
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV CHABRILLAN-LOGIS-NEUF - Aérien	Arrêté ministériel	ECOI9700637A	01-10-1997
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV LOGIS-NEUF-VALENCE - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV BEAUMONT-MONTEUX-VALENCE - Aérien	Mise en service	inconnu	--
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 26-21	Arrêté préfectoral	4598	10-09-1971
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome VALENCE_CHABEUIL	Arrêté Ministériel	DEVA1624714A	08-11-2016
T8	DGAC - SNIA	Centre radioélectrique de Valence-Chabeuil (aérodrome)	Décret	inconnu	07-04-1971

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories 11, 13 et 15, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

Plan édité le: 18-06-2021

Echelle: 1:6250

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

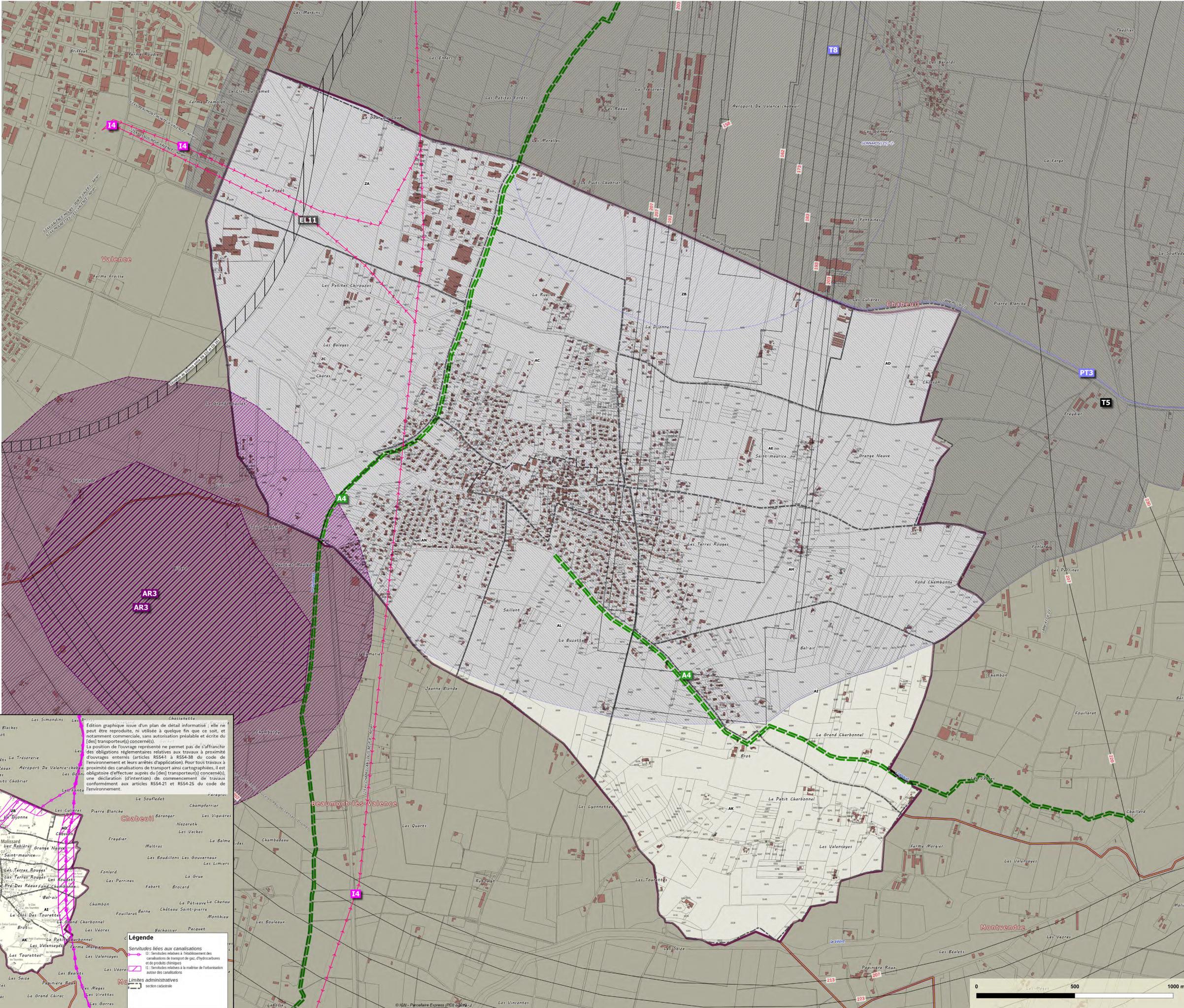
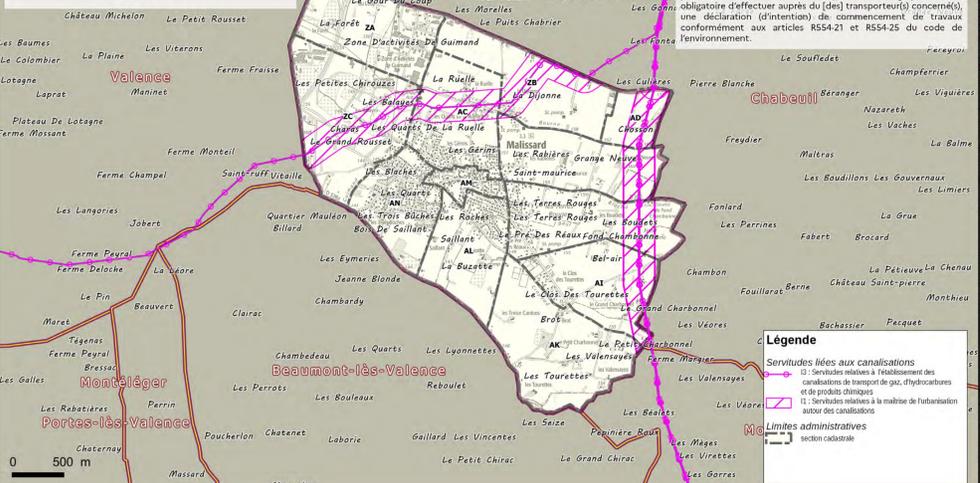
- A4 - Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non navigables ni flottables
- AR3 - Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine - polygone de prohibition.
- AR3 - Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine - polygone d'isolement.
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégelotement (aérodomes civils et militaires).
- T8 - Protection des installations de navigation et d'atterrissage - zone de protection
- T8 - Protection des installations de navigation et d'atterrissage - zone de protection
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives

- section cadastrale

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Canal - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	S121	02-12-1998
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Canal - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	S121	02-12-1998
AR3	Etat	Zone de prohibition et polygone d'isolement du dépôt de munitions de l'Etat.	Décret	H0000	21-07-1987
EL11	Etat	Interdiction d'accès sur la déviation de liaison entre RN152 et CD 203	Décret	03/080000010	23-10-1988
II	DDT de la Drôme - RIVEA - RIVEA	SUP représentée en encart - Socome Pipette/Sud-Europe	Arrêté préfectoral	79-2018-10-02-007	02-10-2018
II	DDT de la Drôme - RIVEA - RIVEA	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	28-2018-10-02-007	02-10-2018
II	Société du pipeline Sud-Européen SFE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°1 (SFE-PL1 (Fos-Si-Queret))	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
II	Société du pipeline Sud-Européen SFE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°2 (SFE-PL2 (Fos-Chenou-sur-Moye))	Non renseigné	inconnu	15-12-1970
II	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée-Rhône Catalaban B1	Non renseigné	inconnu	29-02-1969
II	Société du pipeline Sud-Européen SFE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n°1 (SFE-PL1 (Fos-Kabulou))	Non renseigné	inconnu	16-12-1960
H	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 W CHABRELLAN-LOUIS-REUF - Avenin	Arrêté ministériel	EC08700627A	01-10-1997
H	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 W LOUIS-REUF-VALENCE - Avenin	Mise en service	inconnu	-
H	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 W BEAUMONT-MONTPELLIER-VALENCE - Avenin	Mise en service	inconnu	-
PT3	FRANCE TELECOM	ligne de télécommunication 25-21	Arrêté préfectoral	458	10-08-1971
PT5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégelotement pour la protection de l'aérodrome VALENCE - CHABRELLAN	Arrêté ministériel	2816/192474A	09-10-2006
PT5	OGAC - SNA	Centre aéronautique de Valence-Chabeuil (aérodomes)	Décret	inconnu	07-04-1971

Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques 1:25 000



Édition graphique issue d'un plan de détail informatif - elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-28 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration (d'intention) de commencement de travaux conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Légende
 Servitudes liées aux canalisations
 I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
 I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations
 Limites administratives
 section cadastrale

